

Ecole maternelle de Courçon
CONSEIL D'ECOLE du 6 novembre 2009

Présents :

Municipalité : Mr DRAPPEAU (Maire de Courçon), Mme GRIMAUD (conseillère municipale, commission des écoles), Mme NOBLANC (ATSEM classe 3).

Parents d'élèves élus : Mmes SOULET (classe 3), LEGER (classe 2), BOURDAJAUD (classe 1), IZAMBART (classe 3), AMARA (classe 2), LE DILY (classes 1 et 3).

Education nationale : Mme COÏC (DDEN), Mme MARCELLO (maitre G au RASED), Mme GUILLEMET (EVS), Mme POIRIER (enseignante classe 1), Mme KREUTZER (enseignante class 1 le jeudi), Mme AUTET (enseignante classe 2), Mme PAULY (enseignante classe 3 et directrice)

Excusés : Mr HERMAN (1er adjoint), Mr DAUGROIS (adjoint chargé des affaires scolaires), Mme HEINTZ (enseignante classe 2 le jeudi)

- Désignation des secrétaires de séances : Mme AMARA (parent) et Mme GUILLEMET (EVS)

1. **Tour de table** et présentation des personnes nouvellement nommées au conseil d'école (nouveaux parents, nouveaux enseignants, nouvelle DDEN : Déléguée Départemental de l'Education Nationale) : voir liste des présents.

2. **Le RASED** (*Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté*) (intervention de Mme Marcello, maître G)

- Ce réseau comporte trois enseignants spécialisés (psychologue scolaire : Mme CRAPOULET, maître d'adaptation ou maître G : Mme MARCELLO , et maître rééducateur ou maître E : Mr TOLLERET). Il est implanté dans les locaux de l'école maternelle de Courçon, mais intervient sur 13 écoles. Ne pas hésiter à faire appel aux membres du RASED (le N° de tél est dans le cahier).
- Le maître E : aide pédagogique (à partir du cycle 2) : pour aider à apprendre
- Le maître G : prévention, travail sur le comportement des enfants pour stimuler l'envie d'apprendre (devenir un élève), à partir de jeux (développer l'imaginaire). Actuellement le maître G suit des élèves de cycle 2, il est prévu qu'un petit groupe de moyens bénéficie de cette aide spécialisée (1/2h à ¾ d'heure pendant les horaires de l'école)
- Le psychologue scolaire : quand les parents se posent des questions. Vient aussi observer les élèves dans les classes.

3. **Effectifs et classes**

Pour cette année scolaire 2009-2010, 76 élèves sont inscrits à l'école maternelle de Courçon (86 élèves en septembre 2008, et 72 élèves en septembre 2007)

- Classe 3 : 28 élèves (14 petits et 14 moyens)
- Classe 2 : 27 élèves (12 petits et 15 moyens)
- Classe 1 : 21 élèves (21 grands)

Une demande d'inscription en toute petite section (enfant né en 2007, qui aura 3 ans en janvier), appuyée par Mr Le Maire pour des raisons de santé de la maman. Les enseignants ont envisagé cette éventualité et les conséquences que cela impliquait :

- Il est impossible de faire du cas par cas, c'est-à-dire d'inscrire de façon isolée un élève qui n'entre pas dans les effectifs comptabilisés pour une ouverture de classe (né en 2007). Cela ne serait pas équitable pour les autres familles d'enfants nés en janvier 2007.
- Si il est envisagé d'inscrire un groupe de 5 ou 6 TPS (nés début 2007), il ne pourront venir que le matin (plus de place au dortoir)
- La question de la répartition de ces élèves 5 ou 6 TPS) dans les classes est problématique, puisque les 2 classes de petits et moyens ont déjà un effectif conséquent (27 et 28 élèves) : il

faudrait donc remanier toutes les classes (c'est-à-dire changer de classe la moitié des moyens et des petits). Cette solution n'est donc pas du tout souhaitée par les enseignants, car cela perturberait beaucoup les élèves à cette période avancée de l'année.

En conclusion, la possibilité d'inscrire un élève né en 2007 est abandonnée. Nous espérons que Mr Le Maire pourra trouver une solution pour cette maman (crèche, nourrice). Nous comprenons qu'une place à l'école apparaît comme la solution la plus simple pour les parents, qui ne peuvent prévoir les conséquences que cela implique (dans notre cas, perturber de nombreux enfants et enseignants en modifiant les classes). Nous rappelons que les enfants nés en 2007 ne sont pas comptabilisés dans les effectifs en vue d'une ouverture de classe.

L'année prochaine, nous aborderons la scolarisation des 2 ans dès le mois de juin, en fonction des prévisions d'effectifs. Il est possible d'inscrire des 2 ans (nés en 2008) si les effectifs dans les classes le permettent (il est préconisé moins de 25 élèves pour accueillir des tout-petits de 2 ans).

4. Règlement intérieur et horaires de l'école

- Les horaires de l'école sont inchangés : 9h à 11h50 et 13h30 à 16h40 (avec un accueil 10 min. avant la rentrée)
- L'aide personnalisée se déroule de 12h50 à 13h20 (les enseignants prennent en charge de petits groupes d'élèves : des moyens, des grands, mais aussi des CP et des CE1)
- Le règlement intérieur est agrafé au début du cahier de liaison : il est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

5. Utilisation des moyens alloués à l'école (pour l'année civile 2009)

- Les crédits alloués par la municipalité ont permis aux classes de s'équiper de nouveaux jeux (beaucoup de manipulation en maternelle, de jeux éducatifs et pédagogiques).
- Une bonne partie du budget est consacrée à l'achat de peintures, de feuilles à peindre et de crayons.
- Récemment, une commande a été passée pour des instruments de musique variés et nombreux (nous n'avons que des "bâtons" : claves et wood-block).
- L'achat d'un DVD sur les dangers domestiques permettra d'aborder ce sujet de façon plus concrète avec les petits. En revanche, le lecteur DVD, par ailleurs capricieux, est actuellement en panne...
- Il reste encore des crédits pour le coin écoute (les casque commandés sont en rupture de stock) et des fournitures scolaires.
- Un budget a été alloué pour l'achat de vélos : ils seront achetés pour Noël.
- La municipalité a subventionné le transport pour 4 sorties passées. Une sortie était prévue en novembre ou décembre (Musée ou cinéma), mais elle n'est pas encore planifiée (la programmation au cinéma ne correspond pas aux projets pour le moment).

6. Travaux et équipement de l'école

- Concernant les travaux, les enseignants et les parents réitèrent leur souhait d'aménager un parcours pour que les vélos puissent circuler dans la cour sans danger pour les enfants à pied. En effet, la partie bitumée de la cour est restreinte, et tous les enfants y sont concentrés quand la pelouse est humide. Les enseignants ont réfléchi à ce risque de collision entre vélos et piétons, et désormais les 3 classes ne sortent plus en même temps (seules ou par 2). Mais cela ne suffit pas, et il y a encore des accidents (même si les vélos ne roulent pas vite). Il serait dommage d'envisager d'interdire l'utilisation des vélos aux enfants (unique jeu en cas de sol humide). Un circuit vélo permettrait de circuler en faisant le tour de la cour.
- Pour mémoire, plusieurs stores ne fonctionnent pas ou mal depuis longtemps.
- Le bouton de mise en marche du four, cassé depuis l'année dernière, ne fonctionne plus. Il est désormais impossible d'allumer le four. La cuisson des gâteaux d'anniversaire est prévue les 24, 26 et 27 novembre....
- Problème de sécurité sur le parking de l'école : il manque 2 dalles sur les bouches d'égout.

- Grippe A : il manque encore une poubelle et des distributeurs de papier pour les toilettes.
- Nous sommes dans l'attente d'un photocopieur à la maternelle, et déçus car nous avons préparé la salle pour le recevoir suite au dernier conseil d'école (juin 2009).
- L'eau chaude semble ne pas toujours fonctionner correctement (douche des petits)

7. Locaux et personnel municipal

Deux interrogations subsistent :

- Les serviettes de cantine : elles ne sont lavées qu'une fois par semaine alors qu'il n'y a pas un casier par élève. Il faut donc soit organiser un lavage plus fréquent (et désigner quelqu'un pour le faire), soit acheter un meuble à casiers, soit acheter des serviettes communes qui seront lavées tous les jours.
- Le dortoir : il doit être entretenu régulièrement. Marie-Christine ne peut y passer l'aspirateur seule le matin (il faut en même temps lever les lits). Cécile et Marie-Christine n'ont pas le temps de le faire après la classe (elles font leur classe et les toilettes attenantes), et ne peuvent le faire pendant le temps de classe. Il est nécessaire de revoir l'organisation pour cette tâche.

8. Projet d'école 2009-2012

Nouveau projet d'école, qui durera 3 ans (de septembre 2009 à juin 2012).

Les objectifs ont été établis suite à un bilan et une analyse des résultats des élèves en juin.

- Axe 1 (pour améliorer les résultats des élèves) : objectifs retenus :
 - « Respecter les autres et les règles de la vie commune. Les actions : explication et photos des règles de vie, affichage de ces règles, contrats de progrès, permis de conduite (GS).
 - « Ecouter, aider, coopérer » : jeux d'écoute et de mémoire (instruments de musique, jeux de Kim, de Memory), jeux de coopération (jeux collectifs en sport, jeux mathématiques)
- Axe 2 (pour réduire l'échec scolaire) : objectifs retenus :
 - « S'approprier le langage » : étayage lexical et enrichissement du lexique (augmenter le vocabulaire) : nommer avec exactitude. A travers les différentes activités :
 - « S'approprier le langage » : formuler une description ou une question, raconter. Travaux à travers l'ouverture culturelle (les enfants du monde) : photos, documentaires, exposés des élèves du collège.
- Poursuite des actions spécifiques : « Connaître les manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions ». Poursuite des divers projets : plantations (jardin fleuri, jardinières, potager), visite d'un potager dans le village, animation sur les fruits et légumes, goûters de fruits.
- Nouvelle action : « Ouverture culturelle ». Découvrir les éléments culturels d'autres pays (les enfants du monde), à travers plusieurs activités (projets de classe sur les vêtements, les habitats, ..., visites culturelles, spectacles, rallye lecture, correspondance scolaire, échanges avec les élèves du Collège)
- Aide personnalisée (60h / an) : toujours de 12h50 à 13h20, tous les jours. Les enseignantes des petits et moyens effectuent parfois cette aide auprès des élèves de l'école élémentaire.

9. Point budgétaire coopérative scolaire (OCCE) et bilan des actions passées

- La généreuse participation des parents est à noter malgré son caractère non obligatoire et libre (près de 1000 € pour les 3 classes). Un certain nombre de parents n'ont pourtant pas participé. Les délégués et les enseignants trouvent cela dommage, puisque la participation était libre. Pour mémoire, il n'a été demandé aucune fourniture (sauf mouchoirs et Sopalín). Par exemple, les familles n'ont pas eu à fournir de photos d'identité, soit une économie de 4 ou 5 €. De plus, les spectacles et sorties sont pris en charge par la coopérative scolaire et la Mairie pour les transports (pas de participation demandée aux parents).

- Bilan des actions de l'année 2008-2009, arrêté au 30/09/2009 (voir tableau page suivante)

Les bénéficiaires sont donc les suivants :

- Cotisation parents : 1072-115,70 (coût de l'adhésion obligatoire à l'OCCE) = 956,30
- Photos scolaires : 670-500 = 170 €
- Torchons : 684-572,40 = 111,60
- Vente gâteaux, crêpes et chocolats (parents) : 262-142=120 €
- Tombola : 796-649=147 € (la maternelle a réglé les factures des 2 écoles)
- Fête de l'école : 775-217=558 € (ici c'est l'école élémentaire qui a réglé plus de factures, d'où plus de bénéficiaires pour la maternelle ici, et moins pour la tombola...).

La subvention Mairie (600 €) n'apparaît pas sur le bilan 2008-2009, car elle a été versée au mois d'octobre 2009, après la clôture des comptes (au 30 septembre 2009).

Bilan ACTIONS 2008 / 2009

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Cotisation école OCCE | 115,70 € | Cotisation OCCE parents | 1 072,00 € |
| Achat photos scolaires | 500,00 € | Photos scolaires | 670,00 € |
| Achat torchons | 572,40 € | Vente torchons | 684,00 € |
| Achat Bonbons et chocolats | 142,46 € | Ventes crêpes, gâteaux, chocolats, bonbons | 262,00 € |
| Tombola | 649,60 € | Tombola | 796,00 € |
| Fête école | 217,72 € | Fête école | 775,00 € |
| SOUS-TOTAL | 2 197,88 € | SOUS-TOTAL | 4 259,00 € |
| Assurance école (MAIF) | 66,18 € | | |
| Matériel de bureau (timbres, encre, papier photos) | 85,17 € | Subvention Mairie | |
| Matériel projets de classe (cuisine, plantations, costumes,...) | 571,29 € | | |
| Divers (ustensiles de cuisine, petit matériel collectif, goûters, pâques) | 107,38 € | | |
| Matériel et jeux éducatifs (Projet d'école) | 533,38 € | | |
| Abonnements livres et revues | 81,00 € | | |
| Achat livres bibliothèque | 54,82 € | | |
| Spectacles et intervenants ext | 380,00 € | | |
| Visites (sorties scolaires) | 352,00 € | | |
| SOUS-TOTAL | 2 231,22 € | | |
| TOTAL | 4 429,10 € | TOTAL | 4 259,00 € |

4259,00-2197,88= 2 061,12 €

BILAN

Budget équilibré

Il manque la subvention de la Mairie pour l'année 2008-2009

Conforme au budget prévisionnel : 2061 € de bénéficiaires sur les diverses actions (1er sous-total), et 2231 € de dépenses (2ème sous-total)

10. Projets pour l'année 2009-2010

- Projets de l'école et de classe :
 - Journée spéciale "Noël" le vendredi 18 décembre (venue du père Noël, goûter de Noël,...)
 - Photos scolaires en novembre et calendriers en décembre.
 - Spectacle de la compagnie des 3 chardons, « Mr le vent » le 18/01/10 après-midi
 - Spectacle de la compagnie ARIA : la musique africaine ou la musique du monde, en mai (point de départ pour le spectacle de fin d'année des enfants)
 - Spectacle de marionnettes « Le doudou de Syabou », en mars
 - Animation sur les fruits et légumes (moyens et grands), en mars
 - Cinéma, date selon la programmation
 - Visite du Muséum d'histoire naturelle, classe des grands.
 - Sortie à l'école Descartes à La Rochelle pour les grands (correspondants), en mai
 - Sortie à l'Asinerie de Dampierre Boutonne (pôle nature) pour les petits et moyens, en juin
- Projets des parents d'élèves et de la municipalité :
 - Parade de Noël : pas de date, mais à priori le vendredi 11 décembre (avant le marché de Noël). Spectacle (offert par les commerçants de Courçon) ?
 - Vente de gâteaux après la parade de Noël (le vendredi 11 décembre), par les parents d'élèves, dans l'entrée de l'école maternelle.
 - Goûter de Noël (offert par la municipalité) : nous demandons à ce que, comme l'an dernier, il soit servi dans la cantine pour les élèves de la maternelle, le vendredi 18 décembre (journée spéciale "Noël" à l'école).
 - Photos avec le père-Noël ? Certains parents auraient souhaité une photo individuelle de leur enfant. Or cela est difficile en classe entière, car le temps d'attente est long. Mais les parents peuvent s'organiser pour venir chercher les enfants dans la classe par petits groupes...
 - Fête des écoles : le week-end de la fête de la musique (et de la fête des pères), vers le 20 juin. Le samedi est souhaité (spectacles le matin, pique-nique en commun, puis kermesse), à voir avec l'école élémentaire lors de son conseil d'école.

11. Questions des parents (questionnaire distribué par les délégués)

- Facturation des repas cantine en cas d'absence des enfants : pourquoi payer un repas que la Mairie ne commande pas ? (les enseignants transmettent la quantité chaque jour, qui est ensuite commandée au Collège). La municipalité répond qu'elle s'est basée sur le fonctionnement du Collège, pour rester dans la continuité. Elle précise que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire, et que le coût de revient d'un repas est de l'ordre de 7 à 8 € (personnels entre autres). La logistique de tenir à jour quotidiennement les présents / absents demande du temps. Il est évoqué la possibilité de s'inscrire un mois à l'avance, en joignant le règlement.
- Personnel qui surveille la cantine : qui ? combien ? Un document expliquant le fonctionnement de la cantine (horaires, quelles classes, qui surveille, qui fait le service,...) sera demandé à Mr Lafosse, directeur du centre de loisirs. Pour mémoire, l'an dernier, 7 adultes étaient présents pendant le repas (3 auprès des enfants pour les aider à manger, 2 qui font le service, et 2 qui déjeunent à une table avec les enfants de l'école élémentaire).
- Les horaires des cars ne correspondent pas à ceux de l'école. Ceci est normal, puisque ce sont les cars du Collège. Les horaires du Collège ayant été modifiés, les cars arrivent plus tôt le matin. Cela oblige donc les parents dont les enfants prennent le car de les inscrire à la garderie ensuite.
- Qui est responsable des enfants qui prennent le bus, entre 16h40 et 17h ? Une personne (Catherine) est responsable des élèves qui prennent le bus : c'est à elle que doivent être remis les enfants de la maternelle après l'école. Les petits du car chemineront donc avec ceux de la garderie jusqu'à l'école élémentaire, où ils seront pris en charge par Catherine en attendant l'arrivée du car (17h)

- Qui accompagne les enfants de la maternelle dans le car ? Il n'y a pas d'adulte, et aucune obligation pour la municipalité. Ce sont aux parents de prendre leurs dispositions (souvent un grand du collège pour accompagner le petit dans le car).
- Problèmes de stationnement sur le parking de l'école maternelle : les parents ne respectent pas les zones de stationnement et gênent le passage des piétons, qui prennent des risques. Cette attitude est source de danger : les délégués des parents feront un mot aux parents (qui sera collé dans le cahier de liaison). Ils envisagent une opération de sensibilisation sur place.
- Autre problème de sécurité sur le parking : il manque 2 dalles sur les bouches d'égout.
- Les parents sont-ils prévenus en cas de blessures ou de bobos ? Les enseignants préviennent les parents, mais il peut arriver qu'ils oublient de signaler les blessures sans gravité. Il peut aussi arriver qu'un enfant ne signale pas qu'il s'est fait mal ou qu'il a mal. Tous les soins sont consignés dans un registre. Ne sont autorisés que les lavages au savon de Marseille, la glace et les pansements, c'est pourquoi certains parents souhaitent être prévenus aussitôt. Notons que les enfants ont autant de récréation sous la surveillance du personnel municipal (40 min.) que pendant l'école (2 x 20 min.), et que les enseignants n'ont pas toujours connaissance des incidents survenus pendant ce temps (il en est de même pour la garderie).
- Le repos des moyens : au sol sur un coussin, problème d'hygiène. Le repos des moyens pose question dans toutes les écoles. Beaucoup d'élèves ont encore besoin de repos. Le dortoir n'est pas destiné à accueillir des élèves de moyenne section, et il n'y a plus de place. Concernant l'hygiène, le sol est lavé tous les jours (ce n'est pas le cas par exemple des tapis dans la salle de motricité), les enfants ne circulent dans la classe qu'en chaussons, et les coussins peuvent être isolés dans des poches (mot dans l'entrée et information lors de la réunion "grippe A").
- Secourisme : est-ce que les personnes qui encadrent les enfants dans la cour sont formées aux gestes de premier secours ? Les enseignants sont formés (inclus dans leur formation professionnelle), mais il n'y a aucune remise à niveau. Le personnel municipal (ATSEM) n'est pas formé. Le personnel de l'association du centre de loisirs est formé.

La séance est levée à 20h30

Date du prochain conseil d'école : le mardi 2 mars, à 18h

Mme SOULET,
Déléguée des parents

Mme PAULY,
Directrice